

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. VII.

MONTREAL, JUIN 1888.

N° 2.

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Nominations diverses — Erection de municipalités scolaires, etc. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : 87e conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier — Exercices de mémoire et de récitation — Dictées élémentaires — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections — Problèmes d'arithmétique — Problèmes d'algèbre. — TRIBUNE LIBRE : Quelques notions sur la Mécanique — Note sur la Chronologie — Etude du passé en France. — LECTURE POUR TOUS — La langue française — Pensées diverses. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

De demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec, 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire le canton d'Adstock, dans le comté de Beauce, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

AVIS IMPORTANT.

Comme en vertu de l'article 2 du chapitre 111 des Statuts Révisés du Canada, le PREMIER LUNDI DE JUILLET DE CETTE ANNÉE (1888), est jour de fête légale, avis est donné aux SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES de convoquer pour le LUNDI, 9 DU MÊME MOIS, l'assemblée pour les ÉLECTIONS DES COMMISSAIRES ET SYNDICS D'ÉCOLES qui doit avoir lieu en vertu de l'article 34 du chapitre 15 des Statuts Révisés du Bas-Canada, tel qu'amendé.

GEDÉON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 mai dernier (1888), de faire la nomination suivante :

Commissaire d'écoles.

Comté d'Hochelaga, Hochelaga. — Jules Allard, écr, avocat, en remplacement de M. Félix Lauzon, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 1er juin courant (1888), de faire les nominations suivantes :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Arthabaska, Sainte-Elisabeth de Warwick. — M. Damien Fafard, en remplacement de M. Onésime Lejeune, qui a quitté la municipalité.

Cité de Québec (Bureau protestant). — Le révérend Dr Norman, en remplacement de Richard Turner, écr, qui a donné sa démission.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 7 juin courant (1888), de nommer MM. Jean-Baptiste Dumond, Alfred Michaud, Sifroi Beauhieu, Désiré Raymond et George Valcourt, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité de Saint-Benoît, dans le comté de Témiscouata.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 8 juin courant (1888), de faire les nominations suivantes :

Commissaire d'écoles.

Comté de Montmorency, Les Crans. — M. Fleurant St-Gelais, en remplacement de M. Flavien Fontaine, qui a quitté la municipalité.

Syndic d'écoles.

Comté de Compton, Westbury. — M. Albini Gosselin, en remplacement de M. Jean Fouquet.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 mai dernier (1888), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel Ouest, dans le comté de Québec, les lots suivants :

Cinquième rang, les numéros du cadastre 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 383.

Sixième rang, les numéros du cadastre 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393.

Septième rang, les numéros du cadastre 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407.

Fief Saint-Ignace, les numéros du cadastre 849, 850, 852, 853, et les lots suivants de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel Est, savoir :

Fief Saint-Ignace, les numéros du cadastre 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, et de les ériger en une municipalité distincte, pour les fins scolaires, sous le nom de Saint-Ignace.

AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Détacher de la municipalité de Sainte-Geneviève No 1, dans le comté de Jacques-Cartier, tout le territoire borné du côté nord par les terres de la côte Sainte-Geneviève, du côté sud par celles de la paroisse de la Pointe-Claire, du côté est par les terres de la côte Saint-Remi, et du côté ouest par celles de la côte Saint-Charles, et comprenant tous les numéros du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, depuis le No 238 à celui No 268, inclusivement; cette municipalité devant porter le nom de "Municipalité de la côte Saint-Jean," et ce pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordonnance en conseil en date du 7 juin courant (1888), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Roch de Québec Nord, comté de Québec, toute cette partie de la dite municipalité scolaire située à l'ouest de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges; bornée à l'est par la dite paroisse de Notre-Dame-des-Anges; au nord, par les paroisses de Charlesbourg et de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, à l'ouest, par la paroisse de l'Ancienne-Lorette, et au sud, par la rivière Saint-Charles, et l'ériger en municipalité séparée, pour les fins scolaires, sous le nom de "La municipalité scolaire de Saint-Charles."

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Quatre-vingt-septième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue le 25 mai 1888.

Présidence de M. A. D. Lacroix.

Présents: MM. les abbés Verreau et Santoire, M. N. Caron, M. l'ex-inspecteur Valade, MM. les inspecteurs McGown et Dupuis, MM. U. E. Archambault, J. O. Cassegrain, F. X. P. Demers, L. A. Primeau, L. P. O'Donoghue, L. A. Brunet, J. T. Dorais, S. Aubin, N. Brisebois, E. M. Templé, W. H. Tétrault, J. N. Desroches, J. A. Brisebois, L. P. Jos. Jasmin, J. H. Bergeron, H. B. Granger, J. N. Perrault, G. E. Pagé, U. E. Barthélemy, J. W. Townley, A. P. Gélinas, P. J. Leitch, L. T. Allaire, H. Rondeau, F. Verner, J. R. E. Ducharme, N. Bélisle, M. A. Black, J. Nadon, E. C. Thibault, M. Lanctôt, J. C. A. Soucy, J. A. Roch, J. McCullen, N. Latrémouille, Louis Sabatier, J. S. Teasdale, J. M. Guérin, C. W. Lalonde, Isaac Lussier, Ed. Colfer, C. LeBlanc et les élèves de l'Ecole Normale.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Perception des contributions annuelles.

Election des officiers.

Sur la proposition de M. J. H. Rondeau, appuyé par M. F. X. P. Demers, MM. J. S. Teasdale et Isaac Lussier sont nommés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

Président.....	M. A. D. Lacroix ;
Vice-Président.....	" F. X. P. Demers ;
Secrétaire.....	" C. LeBlanc ;
Trésorier.....	" H. B. Granger ;
Bibliothécaire.....	" J. O. Cassegrain.

Et sur la proposition de M. F. X. P. Demers, appuyé par M. J. H. Rondeau, MM. P. J. Leitch, J. O. Cassegrain, A. P. Gélinas, N. Brisebois, N. Nolin, L. A. Primeau, J. S. Teasdale, M. Lanctôt, M. E. Pagé sont nommés *membres du Conseil d'administration*.

M. J. H. Rondeau propose, appuyé par M. W. H. Tétrault, que MM. les officiers sortant de charge veuillent bien recevoir les remerciements de l'Association, vu la manière habile avec laquelle chacun de ces Messieurs s'est acquitté de ses fonctions respectives.—Adopté.

En ce qui regarde le choix des candidats aux différentes charges, M. U. E. Archambault est d'opinion que pour rendre justice à qui de droit, le conseil d'administration devrait préparer à l'avance une liste de ceux des membres de l'Association pouvant être nommés aux divers emplois que nécessite la constitution. Ce plan n'est pas nouveau, dit M. Archambault, il existe dans beaucoup d'autres associations.

M. F. X. P. Demers parle de la nécessité des réunions du conseil d'administration avant chaque séance.

Proposé par M. U. E. Archambault, appuyé par M. A. P. Gélinas, et unanimement résolu :

“ Que cette Association désire offrir ses remerciements au Conseil de l'Instruction publique et au gouvernement pour avoir bien voulu nommer à la charge importante d'inspecteurs d'écoles deux de ses membres, MM. J. G. W. McGown et C. Dupuis.”

M. le président félicite MM. McGown et Dupuis sur leur nomination. Le Conseil de l'Instruction publique, dit-il, ne pouvait faire de choix plus judicieux. Il invite les deux nouveaux inspecteurs à honorer souvent de leur présence les assemblées d'instituteurs.

M. F. X. P. Demers demande qu'une annonce, indiquant le jour et l'heure des conférences ainsi que les sujets de dis-

cussion, soit insérée dans le “ *Journal de l'Instruction publique* ” deux ou trois mois d'avance.

M. U. E. Archambault: Puisqu'on en est à parler du “ *Journal de l'Instruction publique*,” je vous dirai, Messieurs, de ne pas vous montrer trop exigeants parce que le journal ne vous est pas distribué régulièrement. Surtout, n'accusez pas de ce retard son principal rédacteur qui fait une œuvre toute gratuite.

Cet état de choses subsistera tant que les directeurs du journal n'auront pas reçu les secours qu'ils sont en droit d'attendre. D'ici là, il faudra se montrer indulgent.

M. L. A. Primeau recommande aux instituteurs de la campagne de demander aux commissaires, dans chacune des écoles soumises à leur contrôle respectif, de souscrire au “ *Journal de l'Instruction publique*.”

Conférence de M. A. Michel sur la “ *Musique*.” Ce monsieur, dans un entretien familial qui a été fort goûté de l'auditoire, traite de la partie matérielle de cet art.

Morceau de déclamation par M. E. M. Templé, qui s'acquitte de sa tâche avec talent.

Proposé par M. U. E. Archambault, appuyé par M. J. O. Cassegrain :

“ Que les membres de cette conférence ont appris avec la plus profonde douleur la mort presque soudaine de leurs estimables confrères, M. R. Martineau et M. G. Gervais ;

“ Que cette Association perd en M. Martineau un de ses membres les plus actifs, les plus dévoués à la cause de l'Éducation ; et en M. Gervais une de ses gloires les plus pures ; car, outre ses hautes capacités, le défunt était aussi le type de l'homme vertueux et du citoyen accompli ;

“ Que copie de la résolution ci-dessus soit transmise à la famille de M. Martineau et à celle de M. Gervais, lesquelles

voudront bien accepter les cordiales condoléances des amis des regrettés défunts." Adopté.

M. J. O. Cassegrain, président du comité chargé de faire les nouveaux amendements à la loi des pensions de retraite, annonce à l'assemblée qu'une requête a été présentée au Conseil de l'Instruction publique, exposant les griefs des instituteurs.

En réponse, le Conseil a déclaré que pour le présent rien ne pouvait être modifié.

M. Cassegrain dit que c'est un fait regrettable.

M. l'abbé Verreau dit qu'il regrette beaucoup de ne pouvoir prendre part à la conférence ; il est très occupé à propos d'une ordination qui doit avoir lieu à l'École Normale. Cependant, il assure les instituteurs qu'il s'unit à eux d'intention et qu'il souhaite ardemment que leurs entreprises soient couronnées de succès.

M. l'ex-inspecteur Valade fait lecture d'une étude ayant pour titre : "L'Intempérance."

M. Valade dit que le sujet qu'il va traiter est excessivement important.

S'adressant particulièrement aux jeunes instituteurs—la pépinière de l'avenir—il parle de la mission qu'ils auront à remplir à l'égard des enfants qui seront confiés à leurs soins. Selon lui, un des devoirs les plus sacrés pour l'instituteur est bien de prémunir la jeunesse contre ces vices qui rongent notre société.

Et l'intempérance, qui engendre la gourmandise et l'ivrognerie, n'est-elle pas le vice auquel l'instituteur vraiment digne de ce nom, doit s'attaquer de préférence, vu les tristes effets qui en sont la conséquence ?

M. Valade définit l'intempérance une passion immonde qui fait ses délices de satisfactions purement matérielles, qui abrutit l'esprit, ruine la santé et abrège la vie. En effet, dit le conférencier, le jeune homme livré à ce vice honteux

sent son intelligence s'obscurcir, son jugement s'altérer et sa mémoire disparaître. Peu à peu son âme devient insensible à tout ce qui pouvait l'émouvoir. Une seule chose occupe sa pensée : se plonger dans les sales jouissances qui le déshonorent et le tuent.

"La gourmandise tue plus d'hommes que l'épée," a dit un ancien. Combien de jeunes gens constitués pour vivre longtemps et qui meurent à la fleur de l'âge des suites de cette passion malheureuse !

Quant au remède à apporter contre un aussi grand mal, M. le conférencier n'en voit que dans la religion, qui seule peut opposer un frein salutaire à cette funeste passion.

N'oublions jamais, ajoute-t-il en finissant, ces paroles remarquables de Jésus-Christ : "Veillez avec attention sur vous-mêmes, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et que le jour du Seigneur ne vienne vous surprendre tout à coup."

On procède ensuite à l'ordre du jour suivant, qui est : La meilleure méthode d'enseigner l'histoire !

M. E. M. Templé ouvre la discussion. Il dit que depuis quelques années on a compris que la méthode du mot à mot, loin d'être encouragée, méritait d'être rejetée. Toujours, dit M. Templé, là où l'histoire n'était que récitée, l'on a pu constater que la mémoire des enfants se développait sans aucun profit pour leur intelligence. Par la méthode nouvelle, au contraire, qui consiste à faire un exposé oral des événements du passé, dans un langage simple et à la portée des enfants, les résultats obtenus ne sont plus à discuter.

En terminant, il recommande, lorsqu'il s'agit d'une guerre, par exemple, d'envoyer un enfant à la carte murale ou au tableau noir et de lui faire noter la marche des armées, les lieux où elles se sont rencontrées, etc. Cette manière de procé-

der donnera un véritable attrait à cet enseignement.

M. A. P. Gélinas dit que l'enseignement de l'histoire doit être surtout intuitif; il suggère à cet effet qu'on fasse usage de cartes et de tableaux sur lesquels seront représentés les faits et les personnages historiques.

M. I. Lussier veut que l'histoire soit enseignée sous forme de narration.

M. N. Brisebois: Je sais que la méthode du mot à mot plaît encore à un bon nombre d'instituteurs et qu'ils la trouvent plus commode que l'autre. Il faut cependant en finir avec cette méthode surannée qui ne pourra jamais développer l'esprit ni former le jugement des enfants.

La méthode nouvelle, dont nous a parlé tout à l'heure M. Templé, a sur l'autre des avantages incontestables: d'abord, le maître qui ne sait pas son histoire est forcé de l'apprendre; et c'est la première condition pour pouvoir enseigner; ensuite, et ceci doit l'emporter sur toute autre considération, l'enseignement qui sera donné par cette méthode sera toujours intéressant et profitable.

M. H. Bergeron dit que l'histoire est une matière assez difficile à enseigner; il concourt pleinement dans les idées émises par M. Brisebois; il finit en recommandant d'adopter l'histoire du Canada comme livre de lecture dans les classes avancées.

M. S. Aubin est en faveur de la méthode précitée; mais il veut que le livre de texte soit laissé entre les mains des enfants pour qu'ils puissent y recourir au besoin. Vouloir bannir le livre de texte, dit M. Aubin, c'est contribuer à rendre les élèves paresseux.

M. F. X. P. Demers partage l'opinion de M. Aubin pour ce qui est du livre de texte. Quant à se servir de l'histoire du Canada comme livre de lecture, il faudrait, pour obtenir quelque résultat, qu'un seul et même traité fût mis entre

les mains des élèves, ce qui n'est guère possible.

En ce qui concerne la méthode générale, c'est, comme on l'a dit, de faire lire la leçon aux élèves et d'expliquer le sens des mots et des phrases qui pourraient n'avoir pas été bien compris; puis de résumer la leçon.

La leçon bien expliquée et bien comprise sera donnée ensuite à apprendre pour la classe suivante.

Une chose qu'il ne faut pas oublier, ajoute M. Demers, c'est de faire souvent des retours sur les leçons déjà apprises.

M. le président résume les débats. Il voit avec plaisir que dans la discussion qui vient d'avoir lieu, sur la meilleure méthode d'enseigner l'histoire, l'on s'est efforcé de démontrer quels étaient les principes pédagogiques qu'il fallait ne pas perdre de vue.

Tout le monde a été unanime à condamner la méthode littérale qui, malheureusement, est encore trop en usage dans nos campagnes.

Mais une question qui n'a pas été abordée, dit M. le président, et sur laquelle il est bon d'attirer l'attention de la conférence, est celle de l'enseignement de l'histoire au point de vue philosophique.

C'est bien, assurément, par la philosophie de l'histoire que l'élève pourra saisir l'enchaînement des phases de la civilisation; qu'il pourra suivre à travers les siècles le cours naturel des événements, découvrir les causes qui ont amené les bouleversements des plus grands empires du monde et reconnaître par-dessus tout la main puissante de Dieu dirigeant tous les événements de notre vie.

Puis, sur proposition de M. A. P. Gélinas, appuyé par M. H. Rondeau, la séance est levée.

C. LEBLANC,
Secrétaire.

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION.

I

LA CHATAIGNE.

“ Que l'étude est chose maussade !
 A quoi sert de tant travailler ? ”
 Disait, et non pas sans bâiller,
 Un enfant que menait son maître en promenade.
 Que lui répondait-on ? Rien. L'enfant sous ses pas
 Rencontre, cependant, une cosse fermée,
 Et de dards menaçants de toute part armée.
 Pour la prendre il étend le bras.
 “ Mon pauvre enfant, n'y touchez pas !
 — Eh ! pourquoi ? — Voyez-vous mainte épine
 [cruelle
 Toute prête à punir vos doigts trop imprudents ?
 — Un fruit exquis, Monsieur, est caché là-dedans.
 — Sans se piquer peut-on l'en tirer ? — Bagatelle !
 Vous voulez rire, je crois.
 Pour profiter d'une aussi bonne aubaine,
 On peut bien prendre un peu de peine
 Et se faire piquer les doigts.
 — Oui, mon fils ; mais, de plus, que cela vous en-
 [seigne

A vaincre les petits dégoûts
 Qu'à présent l'étude a pour vous.
 Ces épines aussi cachent une châtaigne.”

ARNAULT.

II

LE CHAMEAU ET LE BOSSU.

Au son du fifre et du tambour,
 Dans les murs de Paris on promenait un jour
 Un chameau du plus haut parage ;
 Il était fraîchement arrivé du Tunis,
 Et mille curieux en cercle réunis,
 Pour le voir de plus près, lui fermaient le pas-
 [sage.
 Un riche, moins jaloux de compter des amis
 Que de voir à ses pieds ramper un monde esclave,
 Dans le chameau louait un air soumis.
 Un magistrat aimait son maintien grave,
 Tandis qu'un avare enchanté
 Ne cessait d'applaudir à sa sobriété.
 Un bossu, qui dit ensuite :
 “ Messieurs, voilà bien des propos ;
 Mais vous ne parlez pas de son plus grand mérite.
 Voyez s'élever sur son dos
 Cette gracieuse éminence ;
 Qu'il paraît léger sous ce poids !
 Et combien sa figure en reçoit à la fois
 Et de noblesse et d'élégance ! ”
 En riant du bossu, nous faisons comme lui ;
 A sa conduite en rien la nôtre ne déroge :
 Et l'homme tous les jours dans l'éloge d'autrui,
 Sans y songer fait son éloge.

LE BAILLY.

DICTÉES ÉLÉMENTAIRES.

Difficultés que présentent l'orthographe et la conjugaison de certains verbes.

I

Quand Moïse frappa le rocher, il en jaillir (pas. déf.) une source d'eau vive. — Les premiers plans ne saillir (ind. prés.) point assez dans ce tableau. — Les Romains ne se tenir (ind. imp.) guère dans les maisons. — On payer (ind. prés.) chèrement les moindres biens, lorsqu'on ne les tenir (ind. prés.) que de la raison. — Les barbares tenir (pas. déf. passif) en crainte par les armes d'Adrien. — Je ne savoir pas (ind. imp.) que ce laquais vous appartenir (sub. imp.). — La timide pudeur relever (ind. prés.) ses appas. — Je ne savoir (ind. prés.) comment on appeler (ind. prés.) cette plante. — Absténir-vous (impératif) des choses même les plus permettre (part. passé). — Dieu absoudre (ind. prés.) dès qu'il voir (ind. prés.) la pénitence dans le cœur. — Voilà une porte qui nous geler (ind. prés.). — Je vouloir (ind. prés.) être écrasé si je médire (ind. prés.) jamais ! — Les parvenus se reconnaître (ind. prés.) aisément. — Que le ciel vous maintenir (sub. prés.) en ce dessein louable ! — Les dents de cette roue ne mordre pas (ind. prés.). — Les envieux mourir (ind. futur), mais non jamais l'envie. — Les terres, les fortunes se niveler (ind. prés.). — C'est un nom qui s'éteindre (ind. prés.). — Les mouches se noyer (ind. prés.) dans le lait. — J'abattre (ind. prés.) ce qui me nuire (ind. prés.) partout où je le trouve. — Les traités faire (part. passé) avec un roi n'obliger pas (ind. imp.) envers son successeur. — La victoire, à ce prix, ne s'obtenir pas (ind. prés.) toujours. — La plupart des hommes préférer (ind. prés.) recevoir des services que d'en rendre. — Notre père défendait que nous aller (sub. imp.) sans lui sur le bord de la rivière. — Je désirerais que le

Le juge *accueillir* (sub. imp.) favorablement ma requête.—Le paresseux ne *se plaît* (ind. prés.) ni à l'étude ni au jeu.

CORRIGÉ.

Quand Moïse frappa le rocher, il en jaillit une source d'eau vive.—Les premiers plans ne *saillent* point assez dans ce tableau.—Les Romains ne *se tenaient* guère dans les maisons.—On *paye* chèrement les moindres biens, lorsqu'on ne les *tient* que de la raison.—Les barbares furent *tenus* en crainte par les armes d'Adrien.—Je ne *savais* pas que ce laquais vous *appartint*.—La timide pudeur *relève* ses appas.—Je ne *sais* comment on *appelle* cette plante.—*Abstenez-vous* des choses même les plus *permises*.—Dieu *absout* dès qu'il *voit* la pénitence dans le cœur.—Voilà une porte qui nous *gèle*.—Je *veux* être écrasé si je *médise* jamais!—Les parvenus se *reconnaissent* aisément.—Que le ciel vous *maintienne* en ce dessein louable!—Les dents de cette roue ne *mordent* pas.—Les envieux *mourront*, mais non jamais l'envie.—Les terres, les fortunes se *nivellent*.—C'est un nom qui *s'éteint*.—Les mouches *se noient* dans le lait.—J'*abats* ce qui *me nuit* partout où je le trouve.—Les traités *faits* avec un roi n'*obligeaient* pas envers son successeur.—La victoire, à ce prix, ne *s'obtient* pas toujours.—La plupart des hommes *préfèrent* recevoir des services que d'en rendre.—Notre père défendait que nous *allussions* sans lui sur le bord de la rivière.—Je *désirerais* que le juge *accueillît* favorablement ma requête.—Le paresseux ne *se plaît* ni à l'étude ni au jeu.

II

Les écoliers n'aimant pas l'étude ne *font* jamais (ind. prés.) de progrès.—Il *soutient* (ind. imp.) le faible contre le puissant.—La conversation ne *se soutient* pas longtemps (pas. déf.).—La donation *transmette* (ind. prés.) la chose donnée.—

Il *se transperce* (pas. déf.) de son épée.—Se taire à propos *valoir* (ind. prés.) mieux que de bien parler.—Je n'*aller* point (ind. futur) à ceux qu'*élever* (ind. prés.) la fortune, vendre ma liberté.—Après la mort du père, les biens *viennent* (ind. prés.) aux enfants.—Un bruit assez étrange *vient* (pas. indéf.) jusqu'à moi.—On l'*inscrivent* (pas. déf.) sur la liste des souscripteurs.—Il *fallait* (ind. imp.) contre un acte faux vous *pourvoir* par la voie d'inscription de faux.—Cette passion rend malheureux celui qu'elle *possède* (ind. prés.).—La nature le *pourvoir* (pas. indéf.) de tous les dons.—L'honneur seul *peut* (ind. prés.) flatter un esprit généreux.—Je vous le *prédire* (ind. plus-que-parfait), mais vous le *vouloir* (ind. plus-que-parfait).—Les ennemis *voulaient* (ind. imp.) s'emparer de ce poste; nous les *prévenions* (pas. indéf.).—Ces arbres *produisent* (ind. prés.) de beaux fruits.—Je *procède* (ind. prés.) tous les jours à l'inventaire des effets.—Les neiges, comme un majestueux miroir, sur nos champs *projettent* (ind. prés.) encore les premiers reflets de l'aurore.—De tombeaux en tombeaux sa douleur *se promène* (ind. prés.).—Ce long temps que ton père *vivait* (pas. indéf.) *valait-il* (ind. prés.) un jour de toi?—Ils *allent* (ind. imp.) manger leur œuf quand un quidam (*kidan*) *paraît* (pas. déf.).—Le genre humain passe et *se renouvelle* (ind. prés.) sans cesse.—Ce mur *renvoie* (ind. prés.) bien la balle.—Le cristal des eaux *répète* (ind. prés.) l'azur des cieux.—Nous *jugons* (ind. prés.) rarement des choses par ce qu'elles sont en elles-mêmes.—Au sentiment de sa faiblesse l'homme *joint* (ind. prés.) le sentiment de ses besoins.—Dans ce tableau le jour *vient* (ind. prés.) d'en haut.

CORRIGÉ.

Les écoliers n'aimant pas l'étude ne *font* jamais de progrès.—Il *soutenait* le faible contre le puissant.—La conversa-

tion ne se soutint pas longtemps.—La donation *transmet* la chose donnée.—Il se *transperça* de son épée.—Se taire à propos *vaut* mieux que de bien parler.—Je n'*irai* point, à ceux qu'*élève* la fortune, vendre ma liberté.—Après la mort du père, les biens *viennent* aux enfants.—Un bruit assez étrange *est venu* jusqu'à moi.—On l'*inscrivit* sur la liste des souscripteurs.—Il *fallait* contre un acte faux vous pourvoir par la voie d'inscription de faux.—Cette passion rend malheureux celui qu'elle *possède*.—La nature l'*a pourvu* de tous les dons.—L'honneur seul *peut* flatter un esprit généreux.—Je vous l'*avais prédit*, mais vous l'*aviez voulu*.—Les ennemis *voulaient* s'emparer de ce poste; nous les *avons prévenus*.—Ces arbres *produisent* de beaux fruits.—Je *procède* tous les jours à l'inventaire des effets.—Les neiges, comme un majestueux miroir, sur nos champs *projetent* encore les premiers reflets de l'aurore.—De tombeaux en tombeaux sa douleur se *promène*.—Ce long temps que ton père *a vécu* vaut-il un jour de toi?—Ils *allaient* manger leur œuf quand un quidam *parut*.—Le genre humain passe et se *renouvelle* sans cesse.—Ce mur *renvoie* bien la balle.—Le cristal des eaux *répète* l'azur des cieux.—Nous *jugeons* rarement des choses par ce qu'elles sont en elles-mêmes.—Au sentiment de sa faiblesse, l'homme *joint* le sentiment de ses besoins.—Dans ce tableau le jour *vient* d'en haut.

J.-O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

(*Faute à relever.*—Livraison précédente, page 15, 2^{de} colonne, ligne 18^e, lire *les honneurs* au lieu de *les hommes*.)

I. LA VÉRITÉ.

La vérité, cette lumière du ciel, est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des recherches de l'homme. Elle

seule est la lumière de notre esprit, la règle de notre cœur, la source des vrais plaisirs, le fondement de nos espérances, la consolation de nos craintes, l'adoucissement de nos maux, le remède de toutes nos peines; elle est la source de la bonne conscience, la terreur de la mauvaise, la peine secrète du vice, la récompense intérieure de la vertu; elle seule immortalise ceux qui l'ont aimée, illustre les chaînes de ceux qui souffrent pour elle, attire des honneurs publics aux cendres de ses martyrs et de ses défenseurs, et rend respectables l'abjection et la pauvreté de ceux qui ont tout quitté pour la suivre; enfin, elle seule inspire des pensées magnanimes, forme des âmes héroïques, des âmes dont le monde n'est pas digne, des sages seuls dignes de ce nom. Tous nos soins devraient donc se borner à la connaître, tous nos talents à la manifester, tout notre zèle à la défendre: nous ne devrions donc chercher dans les hommes que la vérité et ne vouloir leur plaire que par elle; en un mot, il semble qu'il devrait suffire qu'elle se montrât à nous pour se faire aimer, et qu'elle nous montrât à nous-mêmes pour nous apprendre à nous connaître.

(MASSILLON.)

II. AMITIÉ DES FRÈRES ET DES SŒURS:

L'amitié des sœurs entre elles égale au moins celle des frères en affection, en constance, en désintéressement, et elle l'emporte en attentions, en délicatesse, en bienséances. Si l'amitié n'est au fond qu'une union entre deux êtres faibles et malheureux, les femmes y ont plus de part que les hommes, parce qu'elles ont plus de besoins et de faiblesses. Mais il y a une harmonie peut-être plus touchante et plus forte que celle qui existe entre deux frères et deux sœurs: c'est l'amitié réciproque d'un frère et d'une sœur. Dans celle de frère à frère ou de sœur à sœur, il y a consonnance, mais dans

celle-ci il y a plus de doux contrastes. L'amitié entre les frères a je ne sais quoi de brusque et de rude, d'emporté, d'incivil ; il entre quelquefois dans celle des sœurs de la faiblesse, de la politique et même de la jalousie. Mais l'amitié entre le frère et la sœur est une consonnance mutuelle de faiblesse et de protection, de grâce et de vigueur, de confiance et de franchise. J'ai souvent remarqué que, dans les familles où il y avait un frère et plusieurs sœurs, celui-ci était sans contredit plus doux, plus honnête et plus poli que les enfants des familles où il n'y avait que des garçons ; et que, dans celles où il y avait une sœur et plusieurs frères, la sœur avait plus d'instruction et plus de force dans le caractère.

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.)

III. LE ZÈBRE.

Le zèbre est peut-être de tous les animaux quadrupèdes le mieux fait et le plus élégamment vêtu : il a la figure et les grâces du cheval, la légèreté du cerf, et la robe rayée de rubans noirs et blancs, disposés alternativement avec tant de régularité et de symétrie, qu'il semble que la nature ait employé la règle et le compas pour le peindre. Ces bandes alternatives de noir et de blanc sont d'autant plus singulières qu'elles sont étroites, parallèles et très exactement séparées comme dans une étoffe rayée ; que d'ailleurs elles s'étendent non seulement sur le corps, mais sur la tête, sur les cuisses et les jambes, et jusque sur les oreilles et la queue ; en sorte que de loin cet animal paraît comme s'il était environné partout de bandelettes qu'on aurait pris plaisir à disposer régulièrement et avec beaucoup d'art sur toutes les parties de son corps ; elles en suivent les contours et en marquent si avantageusement la forme, qu'elles en dessinent les muscles en s'élargissant plus ou

moins sur les parties plus ou moins charnues et plus ou moins arrondies. Le zèbre est en général plus petit que le cheval et plus grand que l'âne ; et quoiqu'on l'ait souvent comparé à ces deux animaux, qu'on l'ait même appelé cheval sauvage et âne rayé, il n'est la copie ni de l'un ni de l'autre, et serait plutôt leur modèle, si dans la nature tout n'était pas également original, et si chaque espèce n'avait pas un droit égal à la création.

(BUFFON.)

IV. LES CAUSES DE LA CHUTE DE ROME.

Ce n'est pas la fortune qui domine le monde : on peut le demander aux Romains, qui eurent une suite continuelle de prospérités quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite non interrompue de revers lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent, ou la précipitent ; tous les accidents sont soumis à ces causes ; et si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un Etat, il y avait une cause générale qui faisait que cet Etat devait périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers.

Les Romains parvinrent à commander à tous les peuples, non seulement par l'art de la guerre, mais aussi par leur prudence, leur sagesse, leur constance, leur amour pour la gloire et pour la patrie. Lorsque, sous les empereurs, toutes ces vertus s'évanouirent, l'art militaire leur resta, avec lequel, malgré la faiblesse et la tyrannie de leurs princes, ils conservèrent ce qu'ils avaient acquis ; mais, lorsque la corruption se mit dans la milice même, ils devinrent la proie de tous les peuples.

(MONTESQUIEU.)

V. LA BETTERAVE : *Sucre.*

La *betterave* appartient à la famille des *polygonées*. Ses feuilles sont grandes et se composent d'un limbe assez large et d'un pétiole volumineux ; elles forment une nourriture excellente pour les bestiaux. La racine est pivotante et charnue ; elle s'enfonce perpendiculairement et très profondément dans le sol ; elle épuise considérablement le terrain ; en conséquence, celui-ci doit être bien fumé, naturellement fertile et préparé par un profond labour.

On distingue la betterave rouge et la blanche ; cette dernière est dite aussi, mais plus rarement, de *Silésie* ; elle est cultivée de préférence et sur un plus grand pied, parce qu'elle est employée dans l'industrie : on en tire le *sucre*, cette substance de saveur douce et agréable. C'est grâce à ACHARD (1714-1821) d'après les uns, d'après les autres à MARGRAFF (1709-1790), mais tous deux célèbres chimistes allemands, que l'on doit l'extraction du sucre de la betterave ; toujours est-il que le travail de ces grands hommes a donné naissance à une nouvelle branche de l'industrie qui, de nos jours, a pris un si grand développement dans notre pays.

VI. LA BETTERAVE (*suite*).

Avant cette découverte, cette matière nous venait de l'Asie, berceau de la civilisation, où elle était tirée d'une plante appelée : la *canne à sucre*. Cette espèce de roseau ne tarda pas à passer en Europe où il produisit très bien. En France sous le règne de Henri IV, la médecine seule faisait usage du sucre ; les pharmaciens en avaient le monopole : on le vendait à l'once et il coûtait énormément cher. De nos jours, il est devenu une substance de première nécessité.

La betterave donne un sucre complètement identique au sucre de canne ; ses propriétés sont entièrement les mêmes.

Pour l'obtenir, on exprime le jus des betteraves, qu'on clarifie par le noir animal ; on le fait ensuite passer par des filtres, et après évaporation, on le fait cristalliser.

La *cassonade* est du sucre à l'état brut, c'est-à-dire qui n'est pas raffiné ; tandis que l'on donne le nom de *sucre candi* au sucre cristallisé qui a passé par les raffineries. La *mélasse* n'est rien autre que le résidu du raffinage du sucre ; elle sert à la fabrication du *rhum* ; mélangée à de l'eau, elle est administrée aux chevaux pour détruire l'*esquinancie*, cette violente inflammation de la gorge.

Outre les sucres de betterave et de canne, on distingue encore le *sucre de raisin* ou *glucose*, et le *sucre d'amidon* ou de *fécule*.

Dans certains pays, on extrait le sucre des noix de coco, de l'érable et du bouleau. (D. S.)

J.-O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES

(*Faute à relever.* — Livraison précédente, page 18, 1^{re} colonne, ligne 15^e, lire : La pudeur est *comme*.....)

L'élévation est au mérite ce que la *parure* est aux belles personnes.

(LA ROCHEFOUCAULD.)

Les moindres attachements aux créatures lui *parurent* des infidélités punissables. (FLÉCHIER.)

Ne songez *pas* à cette affaire, vous y perdriez vos *pas*. (ACADÉMIE.)

Il faut alors le rappeler en lui jetant son *past*.* (BUFFON.)

Ce pain n'est pas cuit, ce n'est que de la *pâte*. (ACADÉMIE.)

Le rat fut à son pied par la *patté* attaché.

(LA FONTAINE.)

* Aliment, nourriture. On écrit aussi *pât*.

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les recoins d'un monstrueux *pâté*.

(BOILEAU.)

On lui servit sur un plat du Japon
La plus succulente *pâtée*.

(VIENNET.)

Les *pater* de son chapelet sont d'éme-
raude.

(ACADÉMIE.)

Il remplit de vin une *patère*.

(LA MÊME.)

Ce n'était qu'un *pâtis*, j'en ai fait un
pâturage.

(LA MÊME.)

Les petits ont *pâti* des sottises des grands.

(LA FONTAINE.)

Celui qui dit froidement de soi qu'il
est bon, n'ose dire qu'il est vif, qu'il a
les dents blanches et une belle *peau*.

(LA BRUYÈRE.)

...J'aime mieux, pour moi, qu'en épluchant ses
Elle accommode mal les noms avec les verbes...
Que de brûler ma viande, ou saler trop mon *pot*.

(MOLIÈRE.)

Le prédicateur fit une *pause* au milieu
de son sermon.

(ACADÉMIE.)

Ce chanteur *pause* trop sur les syllabes.

Dans cette galerie, la *pose* simple et
grave des personnages principaux con-
traste avec le bel esprit des devises.

(AUG. THIERRY.)

Le merle bleu *pose* son nid sur les
rochers les plus escarpés.

(BUFFON.)

A la beauté de sa forme, à l'éclat de
ses vives couleurs que rehausse un léger
duvet, à la jouissance anticipée que sa
vue procure, au parfum délicieux qu'elle
exhale, la *pêche* réunit une chair délicate,
une saveur sucrée, un goût vineux
exquis, et toutes les hautes qualités des
meilleurs fruits.

(BESCHERELLE.)

Sur la rive du lac le *pêcheur* matinal
De la *pêche* a porté le champêtre arsenal.

(BOISJOLIN.)

Cet écrivain ne *pêche* que par trop
d'exactitude.

(ACADÉMIE.)

On *pêche* les étangs de trois en trois
ans.

(LA MÊME.)

Dieu punit souvent les *pêcheurs* par
leurs propres *péchés*.

(FLÉCHIER.)

Il y a des gens qui, durant les désor-
dres de l'Etat, ne songent qu'à *pêcher* en
eau trouble.

(ACADÉMIE.)

Le bois du *pêcher* est estimé pour la
marqueterie : il est d'une couleur rou-
geâtre et d'un grain fin et uni.

(DUPINEY DE VOREPIERRE.)

Travaillez, prenez de la *peine*,
C'est le fonds qui manque le moins.

(LA FONTAINE.)

Le *pêne* de cette serrure est brisé.

(ACADÉMIE.)

Les ailes des corbeaux sont composées
de vingt *pennes*.

(BUFFON.)

Votre situation me *peine* extrêmement.

(ACADÉMIE.)

La douleur et la vertu *peintes* sur votre
visage ne me permettent pas de me
défier de vous.

(FÉNELON.)

La *pinte* de Paris contenait quarante-
huit pouces cubes.

(ACADÉMIE.)

Ce misérable, au lieu de travailler
pour subvenir aux besoins de sa famille,
pinte continuellement.

J.-O. C.

PHRASES A CORRIGER.

(Faute à relever.—Livraison précédente,
page 19, Corrections, 3, lire : Outre un grand
nombre...)

1. L'impératrice d'Allemagne a pro-
noncé un discours dans lequel elle a
demandé que des mesures fussent prises
pour adopter un système de sauvetage
dans les inondations. Le fond de secours
s'élève maintenant à quatre millions de
marcs.

2. Nous nous sommes proposés de ne

jamais nous départir de cette règle (d'être juste envers tout le monde), volontairement du moins.

3. Peut-on nier que, dans la province de Québec, l'agriculture est encore en grande souffrance? "

4. Je perdrais inutilement mon temps, en essayant de vous prouver qu'il est très important que nous apportions un grand soin à l'enseignement de la calligraphie.

5. En effet, il est de l'intérêt de chacun de nous que les élèves qui sortent de nos écoles puissent remplir avec succès une fonction quelconque dans la société, et qui pourrait y prétendre sans une bonne main d'écriture?

6. Comme les cahiers avec exemples sont universellement adoptés partout, il serait inutile de discuter ici la question de savoir par où il faut commencer.....

7. Vous ne cherchez pas à réunir autour du nouveau-né un grand nombre de parents ou de soi-disants amis coupables d'une foule de péchés. Vous enverrez votre enfant à l'église, couvert de vêtements simples, accompagné de gens pieux et remplis de foi, de manière à ce que la cérémonie ait un caractère plus sérieux et qu'il en résulte une plus grande quantité de grâces.

8. Quoiqu'il n'ait paru qu'en 1687, le traité (*Education des Filles*) fut écrit sept ans plutôt, et l'on peut attribuer à Fénelon l'honneur d'avoir, le premier, tracé un programme large pour les jeunes filles.

CORRECTIONS.

1que des mesures soient prisesLe fonds.....

2. Nous nous sommes proposé.....

3l'agriculture ne soit ou soit.....

4. Je perdrais mon temps en essayant.....

5sans une bonne main ?

6sont universellement adoptés, ou sont adoptés partout.....

7ou de soi-disant amis.....de manière que la cérémonie... ..

8sept ans plus tôt..... J.-O. C.

PROBLEMES D'ARITHMETIQUE.

(Fautes à relever. — Livraison précédente, page 20, 1^e colonne, ligne 28e, lire $\frac{7}{11} \times \frac{8}{9} = \frac{56}{99}$; — même page, 2^e colonne, ligne 26e, lire $270 \times \frac{5}{9}$; — page 21, 1^e colonne, ligne 8e, écrire remplie.)

I. Un équipage composé de 17 hommes a des vivres pour 9 jours; il meurt 8 hommes du scorbut: on demande combien de temps dureront les vivres?

Réponse: 17 jours.

Solution:

$\frac{17 \times 9}{17 - 8} = \frac{17 \times 9}{9} = 17$ jours, temps demandé.

II. On a payé 177 piastres pour 75 verges $\frac{1}{4}$; combien aurait-on de verges pour 69 piastres?

Réponse: 29.36 verges.

Solution:

$\frac{177}{75\frac{1}{4}} = \frac{708}{301} = 2.35$, ce qu'à coûté une verge;

$\frac{69}{2.35} = 29.36$ verges.

II. Quel est la plus grande des deux fractions $\frac{7}{9}$ et $\frac{8}{11}$?

Réponse: $\frac{7}{9}$.

Solution:

Réduisons au même dénominateur les fractions $\frac{7}{9}$ et $\frac{8}{11}$:

$\frac{7}{9} \times \frac{11}{11} + \frac{8}{9} \times \frac{7}{7}$, fraction correspondante à $\frac{7}{9}$;

$\frac{8}{11} \times \frac{9}{9} = \frac{72}{99}$, fraction correspondante à $\frac{8}{11}$;

D'où $\frac{7}{9} > \frac{8}{11}$ de $\frac{5}{99}$.

IV. Quelle est la plus grande des 3 fractions $\frac{7}{8}$, $\frac{21}{25}$, $\frac{6}{7}$?

Réponse: $\frac{7}{8}$.

Solution :

Donnons à chacun de ces fractions le même dénominateur :

$$\frac{7}{8} \times \frac{25}{25} \times \frac{7}{7} = \frac{1225}{1400};$$

$$\frac{21}{25} \times \frac{8}{8} \times \frac{7}{7} = \frac{1176}{1400};$$

$$\frac{6}{7} \times \frac{21}{25} \times \frac{8}{8} = \frac{1008}{1400}.$$

En comparant entre elles ces trois dernières fonctions, nous trouvons que $\frac{7}{8}$ ou $\frac{1225}{1400} > \frac{21}{25}$ de $\frac{1176}{1400}$, $> \frac{6}{7}$ de $\frac{1008}{1400}$.

V. Quelle fraction faut-il ôter de $\frac{7}{8}$ pour qu'il reste $\frac{7}{8}$?

Réponse : $\frac{7}{8}$.

Solution :

$$\frac{7}{8} - \frac{7}{8} = \frac{0}{8} = \frac{0}{8} = \frac{0}{8}, \text{ fraction demandée.}$$

VI. Une étoffe a $\frac{7}{8}$ de verge de large; une autre à $\frac{9}{8}$: de combien l'une est-elle plus large que l'autre ?

Réponse : $\frac{5}{8}$.

Solution :

$$\frac{7}{8} - \frac{9}{8} = \frac{14}{8} - \frac{9}{8} = \frac{5}{8} \text{ de verge, différence demandée.}$$

VII. Une garnison composée de 1200 hommes reçoit un renfort de 600 hommes; elle avait des vivres pour 18 jours: on demande combien de jours doivent maintenant durer ces provisions ?

Réponse : 12 jours.

Solution :

$$\frac{1200 \times 18}{1200 + 600} = \frac{1200 \times 18}{1800} = \frac{1200}{100} = \frac{12}{1} = 12$$

jours, temps cherché.

VIII. La longueur d'une salle est de 12 verges $\frac{3}{8}$; sa largeur de 10 verges $\frac{7}{8}$: quelle est la longueur des 4 côtés ?

Réponse : 45 verges $\frac{1}{2}$.

Solution :

$12\frac{3}{8} \times 2 = 24\frac{3}{4}$ verges, longueur des 2 grands côtés;

$10\frac{7}{8} \times 2 = 21\frac{7}{4}$ verges, longueur des 2 petits côtés;

$24\frac{3}{4} + 21\frac{7}{4} = 24\frac{9}{4} + 21\frac{7}{4} = 45$ verges $\frac{1}{2}$, longueur des 4 côtés.

J.-O. C.

PROBLEMES D'ALGEBRE.

(*Faute à relever.*—Livraison précédente, page 21, 2e colonne, ligne 36, lire les $\frac{3}{8}$ de la totalité...)

I. Un canot met deux fois plus de temps pour remonter une rivière que pour la descendre. Il lui a fallu 7 heures pour faire un voyage aller et retour. Quelle a été la durée du voyage contre le courant ?

Réponse : 4 heures $\frac{3}{4}$.

Solution :

Représentons par x heures le temps que met le canot à descendre la rivière;

Alors $(7-x)$ heures = le temps qu'il met à la remonter;

Et, d'après le problème,

$$2x = 7 - x,$$

$$3x = 7;$$

D'où $x = \frac{7}{3} = 2\frac{1}{3}$ heures,

Et $2\frac{1}{3} \times 2 = 4\frac{2}{3}$ heures, temps cherché.

II. Décomposer le nombre 280 en 2 parties dont l'une soit égale aux $\frac{3}{4}$ de l'autre.

Réponse : 120 = 1re partie, —160 = 2e.

Solution :

Soit x = la première partie;

Alors $280 - x$ = la seconde partie.

D'après les données du problème,

$$x = \frac{3(280-x)}{4},$$

$$4x = 840 - 3x,$$

$$7x = 840;$$

D'où $x = 120$, 1^e partie,

Et $280 - x = 280 - 120 = 160$, 2^e partie.

III. Quelle est la fraction équivalente à $\frac{2}{3}$, et dont la somme des termes est 63 ?

Réponse : $\frac{27}{81}$.

Solution :

Représentons par x et par y les deux termes de la fraction ;

La fraction elle-même sera $\frac{x}{y}$.

D'après les conditions du problème,

$$\frac{x}{y} = \frac{3}{4},$$

$$4x = 3y,$$

$$4x - 3y = 0; \quad (1)$$

Et $x + y = 63. \quad (2)$

Multiplions (2) par 4 :

$$4x + 4y = 252. \quad (3)$$

Soustrayons (1) de (3) :

$$7y = 252;$$

D'où $y = 36$, dénominateur de la fraction ;

Et (2) $x + 36 = 63;$

D'où $x = 27$, numérateur de la fraction ;

La fraction demandée = $\frac{27}{81}$.

IV. Trouver deux nombres dont la somme égale 63, et dont les $\frac{2}{3}$ du premier soient égaux au quintuple du dernier.

Réponse : 56 et 7.

Solution :

Soient x = le premier nombre,

Et y = le dernier,

D'après les conditions du problème,

$$x + y = 63, \quad (1)$$

Et $\frac{5x}{8} = 5y,$

$$x = 8y,$$

$$x - 8y = 0. \quad (2)$$

Soustrayons (2) de (1) :

$$9y = 63;$$

D'où $y = 7$, dernier nombre ;

Et (1) $x + 7 = 63,$

D'où $x = 63 - 7 = 56$, premier nombre.

J.-O.C.

TRIBUNE LIBRE.

QUELQUES NOTIONS SUR LA MECANIQUE.

I. FORCES ET EFFORTS.

Étant continuellement témoins des effets merveilleux que l'on tire de l'action des *machines*, nous devons être curieux de toutes les notions qui y ont quelque rapport.

On appelle *force* toute cause pouvant produire un mouvement, et l'on nomme *effort* toute action d'une force.

La force est permanente, l'effort est passager : un homme qui se repose ou qui dort a toute sa force, quoiqu'il n'exerce alors aucun effort ; s'il tire ou s'il pousse un objet, il exerce un effort plus ou moins grand, selon la résistance à vaincre.

Entre la force et l'effort, il y a la même différence qu'entre la mémoire et le souvenir : la mémoire est une faculté permanente, le souvenir est passager ; la mémoire est la propriété qu'a l'entendement humain de conserver des connaissances d'une manière latente ou cachée, sans en être aucunement chargé ou occupé ; le souvenir est l'acte par lequel

une connaissance particulière de l'entendement est rappelée et rendue présente.

Les connaissances sont pour ainsi dire emmagasinées dans l'esprit humain, comme le sont les graines ou les plantes séchées dans les tiroirs d'un herboriste; on ne voit rien, mais tout est là; ouvrez l'un de ces tiroirs, et vous voyez la graine ou la plante. Ainsi en est-il du souvenir: prononce-t-on devant vous le nom de Champlain, tout aussitôt revient en votre esprit les connaissances que vous aviez d'une manière latente sur l'histoire du fondateur de Québec.

Toutes les forces que nous connaissons dans la nature se groupent en quatre classes, savoir:

1° Les *forces musculaires*, qui se manifestent dans les hommes et dans les animaux par l'action des muscles et des tendons, et que l'on utilise dans tout travail direct des hommes ou des animaux;

2° Les *forces moléculaires*, sortes de ressorts qui relient entre elles les molécules d'un même corps, et que l'on utilise dans les montres, dans les pendules à ressort et dans beaucoup d'appareils analogues, ainsi que dans les machines à vapeur;

3° La *force d'attraction universelle*, qui retient les corps terrestres à la surface du Globe, détermine la chute des corps qu'on cesse de soutenir, s'exerce jusqu'à la Lune et à tous les astres; c'est cette même force qui, s'exerçant de la Lune, détermine les marées; nous utilisons cette force dans les horloges à poids, et dans les machines hydrauliques (roues et turbines) qui utilisent le travail d'une chute d'eau;

4° Les *forces électro-magnétiques*, qui se manifestent sous l'influence des courants, et que l'on utilise dans les télégraphes électriques, et dans quelques machines délicates, comme les machines à diviser, les machines à tisser, etc.

Toute force que l'on rencontre dans la

nature se rapporte à l'une de ces quatre catégories, et, à ce point de vue, toutes les machines qui existent peuvent se grouper en quatre classes, selon la nature de la force utilisée. Il est assez intéressant de voir ainsi réunis en famille, quant à la nature de la force motrice, d'une part une montre et une locomotive (forces moléculaires), d'autre part une horloge à poids et un moulin hydraulique.

Ces considérations générales sont très utiles, et l'on aime à suivre des études aussi variées et aussi importantes par les nombreux exemples de leurs applications.

II. PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

Depuis des siècles on construisait des pompes, sans qu'on eût connaissance des phénomènes qui s'accomplissent dans le jeu de ces appareils.

Les fontainiers de Florence ayant constaté qu'ils ne pouvaient aspirer l'eau d'une profondeur supérieure à 32 pieds français (34 pieds anglais, ou 10 mètres 40 centièmes), Galilée reconnut que l'ascension de l'eau dans le tuyau d'aspiration d'une pompe est due à la pression exercée sur la surface libre de l'eau, pression qui refoule l'eau dans ce tuyau, à mesure qu'on en retire l'air.

Lorsque cette colonne d'eau atteint une hauteur de 32 pieds, son poids se trouve égal à celui de la colonne d'air qui aurait même base. Avec du mercure ou vif-argent, liquide 13 fois et demie lourd comme l'eau, il suffit d'une colonne de 27 pouces français (30 pouces anglais, ou 0 m. 76 centimètres) pour équilibrer une colonne d'air qui aurait même base.

C'est ce que prouva Torricelli, inventeur du *baromètre*.

La couche atmosphérique, qui s'étend à une vingtaine de lieues de hauteur, au moins, équivaut donc, comme poids, à une couche d'eau de 32 pieds ou 10

mètres, ou à une couche de mercure de 27 pouces ou 0 mètre 76 centimètres. Et comme une telle couche pèse 1 kilogramme ou 2 livres et 1/5 par centimètre carré de base, c'est cette valeur que l'on nomme *pression d'une atmosphère*.

L'air étant un fluide, c'est-à-dire un corps coulant, la pression de 1 kilogramme par centimètre carré s'exerce en tout sens, comme le prouvent les expériences du crève-vessie et des hémisphères de Magdebourg.

Le corps humain reçoit lui-même cette pression sur tous ses organes, à l'extérieur et à l'intérieur, ce qui est d'ailleurs une condition normale de notre existence; nous ne pouvons, en effet, sans danger pour notre santé, soit nous élever dans les régions supérieures de l'atmosphère, où l'air est trop rare, soit nous ensevelir dans les profondeurs des mers sous les cloches à plongeurs, dans lesquelles l'air est trop comprimé.

La pression de la vapeur dans une chaudière de machine est à 2, 3, 5, 8, 10 atmosphères, lorsque la vapeur pousse les parois, et par suite le piston, à raison de 2, 3, 5, 8, 10 kilogrammes par centimètre carré. Plus on chauffe, plus la pression s'élève. Il importe que la pression ne dépasse pas le degré pour lequel la chaudière est construite; des soupapes de sûreté sont établies, toutes prêtes à se soulever en cas d'excès de pression.

Et pour renseigner le mécanicien, un appareil spécial, nommé *manomètre*, indique à chaque instant quel est le degré de pression de la vapeur à l'intérieur de la chaudière.

Tous ces appareils, qui apparaissent comme des accessoires d'une chaudière à vapeur, sont d'une grande importance, pour diminuer les chances de ces terribles explosions qui, hélas! arrivent encore trop souvent.

III. TRAVAIL MÉCANIQUE.

Tout le monde a la notion du travail ordinaire avec toutes ses variétés; mais l'expression *travail mécanique* a un sens précis, tout conventionnel d'ailleurs: c'est le travail consistant dans le transport d'un objet quelconque.

Deux éléments constituent le travail mécanique, savoir: un *chemin* parcouru, et l'*effort* qui a dû être exercé pour faire parcourir ce chemin. Par exemple, si l'on considère le cas d'un homme qui tire un bateau le long d'un canal, il y a là les deux éléments du travail mécanique: un chemin parcouru, et l'effort exercé par l'homme pour tirer le bateau.

Toute grandeur mesurable doit avoir son unité. Dans les usages scientifiques actuels, l'unité des longueurs ou des chemins est le *mètre* (1 verge et 1/10); l'unité des efforts est le *kilogramme* (2 livres et 1/5); et l'unité du travail mécanique, qu'on nomme *kilogrammètre*, est le travail consistant en un chemin d'un mètre sous un effort d'un kilogramme, soit l'unité des chemins sous l'unité des efforts.

Ainsi, un homme qui élève à la hauteur d'un mètre un objet pesant un kilogramme, fait un travail d'un kilogrammètre.

Il est évident que si l'effort est double, triple, quadruple, le travail est lui-même double, triple, quadruple; et de même si le chemin est double, triple, quadruple, le travail est lui-même double, triple, quadruple.

Si donc, en même temps, l'effort est double et le chemin triple, le travail sera égal à 3 fois 2 fois ou à 6 fois l'unité.

Le produit de l'effort par le chemin: tel est donc la mesure d'un travail quelconque. Par exemple, si l'homme qui tire un bateau parcourt 1200 mètres et exerce un effort moyen de 8 kilogram-

mes, il aura effectué un travail de 8 fois 1200 ou 9 600 kilogrammètres.

IV. MOTEURS ANIMÉS.

Il est fort intéressant d'étudier les conditions normales du travail mécanique dans les moteurs animés, c'est-à-dire dans les hommes et dans les animaux.

Il est évident qu'un cheval auquel on donnerait à exercer un effort insignifiant pourrait parcourir à l'aise un chemin considérable, mais son travail serait presque nul ; et si l'on forçait ce cheval à un effort trop considérable, disproportionné avec sa force naturelle, il ne pourrait faire qu'un chemin insignifiant, et encore dans ce cas son travail serait presque nul.

On conçoit donc qu'il y a lieu de rechercher les meilleures conditions d'effort et de chemin, permettant d'obtenir du cheval le plus de travail possible, sans compromettre aucunement sa santé et sa vigueur.

C'est par des études attentives et persévérantes dans ce sens qu'on a reconnu qu'un cheval de trait allant au pas, peut travailler 10 heures par jour, en faisant 0 m. 90 (1 verge) par seconde ; et en exerçant un effort de traction de 70 kilogrammes (le kilogramme vaut 2 livres 1/5), ce qui suppose sur la voiture une charge d'environ 700 kilogrammes (1500 livres).

Le cheval fait ainsi un travail de 63 kilogrammètres par seconde, et dans sa journée 2168 tonnemètres, après avoir parcouru environ 30 kilomètres (un peu plus de 6 lieues).

C'est dans ces conditions que le cheval produit le plus de travail dans sa journée ; on suppose d'ailleurs qu'il ne travaille que 6 jours par semaine.

Mais si l'on a en vue un travail plus intense, on peut obtenir du cheval jusqu'à 100 kilogrammètres à la seconde

(au lieu de 63 qu'on a signalés dans le cas précédent), en le faisant aller au trot, à raison de 2 m. 22 (2 verges 1/2) par seconde ; alors on ne pourra lui demander qu'un effort de 45 kilogrammes (100 livres), ce qui suppose généralement une charge de 450 kilogrammes (1000 livres) ; et il ne devra être employé ainsi que pendant 4 heures et demie ; cela donnera, pour sa journée, un total de 1620 tonnemètres, soit environ les 4/5 du travail qu'il peut donner en allant au pas.

Le travail du cheval a été également étudié dans le cas d'un manège ; puis l'âne et le bœuf employés à tourner au manège ; et l'homme lui-même employé comme terrassier ou comme scieur de long ; ou agissant sur une poulie, sur une manivelle, sur une voiture à bras, sur une roue à cheville, ou sur une échelle sans fin. Dans ce dernier cas, l'homme, agissant par son poids, produit jusqu'à 10 kilogrammètres à la seconde, et donne, dans une journée de 8 heures, 288 tonnemètres. C'est le maximum de ce qu'on peut obtenir de l'homme considéré comme moteur.

V. PUISSANCE MÉCANIQUE DES MOTEURS.

Un *moteur* est un agent quelconque pouvant produire du *travail mécanique*, c'est-à-dire un *effort* et un *chemin*. Les efforts peuvent provenir de l'une quelconque des quatre *forces* connues, savoir : la force musculaire, qui réside dans les hommes et dans les animaux ; la force moléculaire, qui réside dans les ressorts, dans la vapeur, dans l'air comprimé ; la force de gravitation ou d'attraction universelle, que nous constatons spécialement dans le poids des corps, et la force magnétique, qui se manifeste sous l'influence des courants électriques.

L'homme employé à un ouvrage matériel constitue un moteur, et sa puissance mécanique est fort variable, non seule-

ment selon les variétés de sa force physique, mais surtout selon le mode d'emploi de cette force.

Par exemple, si l'homme est employé comme terrassier à élever des terres à la pelle, sa puissance revient, en moyenne, à élever chaque seconde, à 5 pieds de hauteur, environ 2 livres de terre, ou bien 1 kilogramme de terre à 1 mètre de hauteur ; c'est le travail-unité, désigné sous le nom de *kilogrammètre*. Ainsi, la puissance mécanique du terrassier est d'un kilogrammètre à la seconde.

L'homme a une puissance mécanique plus grande dans les autres modes d'emploi de sa force : à la poulie, à la manivelle, dans la traction ou la pulsion d'une voiture à bras ; il atteint le maximum de sa puissance mécanique (10 kilogrammètres à la seconde) lorsqu'il utilise son propre poids sur une échelle sans fin, appareil trop peu connu, et dont on pourrait tirer un merveilleux parti.

Il y a de même des variétés dans la puissance mécanique du cheval ; on obtient le maximum (100 kilogrammètres à la seconde) lorsqu'on l'emploie comme cheval de trait, au pas.

Si on l'emploie à faire tourner un manège, on en obtient normalement 60 kilogrammètres à la seconde ; au siècle dernier, dans les mines de Cornouailles, on forçait un peu le travail du cheval au manège, pour l'épuisement des eaux qui s'amassent dans les puits, et on lui faisait produire 75 kilogrammètres à la seconde.

Lorsque les machines à vapeur ont été substituées aux chevaux dans ce travail d'épuisement, on a pris l'habitude de dire : machine d'un cheval, de deux chevaux, de trois chevaux, lorsque la machine produisait une fois, deux fois, trois fois 75 kilogrammètres à la seconde. C'est ce qu'on nomme encore aujourd'hui, en Mécanique, un *cheval-vapeur*, ou simplement un *cheval*. Une machine de 10 chevaux est donc une machine pouvant

produire autant que 10 chevaux, soit 750 kilogrammètres à la seconde. Remarquons toutefois que la machine peut travailler 24 heures par jour, tandis qu'un cheval qui donnerait, au manège, 75 kilogrammètres à la seconde, ne pourrait travailler ainsi que 4 heures sur 24.

Quelque modestes que soient ces quelques notions sur la *Mécanique*, elles pourront peut-être contribuer à donner du goût pour cette étude intéressante, où l'homme s'élève véritablement, à mesure que s'agrandit le cercle de ses connaissances.

A. M.

NOTE SUR LA CHRONOLOGIE.

La *Chronologie* est la science des temps historiques. C'est dans la suite des temps que se déroulent les faits ou événements de l'histoire des peuples.

On aime à pouvoir rapprocher, dans un coup d'œil d'ensemble, les faits qui se sont produits simultanément sur les divers points de l'Univers. Nécessaire pour toutes les époques, la science chronologique est d'une haute importance pour les premiers âges de l'humanité.

Plusieurs unités de durée sont employées dans la supputation des temps : le *jour*, le *mois* lunaire et l'*année*, qui nous sont donnés par la nature ; la *semaine*, ou *septaine* de jours, dont l'usage universel, depuis les premiers temps du monde, annonce bien une institution divine ; le *siècle*, durée de cent années, usitée en Chronologie.

Deux points principaux font difficulté dans les études chronologiques : l'un est l'époque de la Création du monde, ou du moins l'époque de la création de l'homme ; l'autre, l'époque de la venue du Christ. Cette dernière question paraît aujourd'hui complètement résolue ; mais la première est encore à l'étude ; et, parmi les maîtres de la science contempo-

raîne, plusieurs estiment que la difficulté ne peut être résolue.

“ Dans l'état actuel des connaissances, dit François Lenormant, il est impossible de songer à assigner une date précise à la naissance du genre humain.”

—(*Histoire ancienne de l'Orient.*)

“ Il y a, dit l'abbé Darras, il y a pour la Chronologie des deux premières époques de l'Histoire, une difficulté qui ne sera probablement jamais résolue.”

—(*Histoire générale de l'Eglise.*)

Dans son ouvrage *Le Monde et l'homme primitif*, Mgr Meignan, archevêque de Tours, dit sur ce sujet : “ La date précise de l'apparition de l'homme sur la terre ne paraît pas pouvoir être fixée avec certitude.”

En fait, si l'on consulte les travaux qui ont été faits spécialement sur cet objet, on trouve jusqu'à deux cents systèmes différents de Chronologie, selon la durée attribuée depuis la Création de l'homme jusqu'à l'ère chrétienne, dont nous comptons en ce moment la 1888^e année. Voici quelques-uns des chiffres de ces systèmes :

D'après la supputation ordinaire des Juifs.....	3760
D'après saint Jérôme.....	3941
D'après Joseph Scaliger.....	3950
D'après le Père Péteau, jésuite.....	3984
D'après Ussérius, Calmet et Bossuet.....	4004
D'après le Père Berruyer, jésuite.....	4008
D'après l'Anglais Cliton (et M. Dreyss).....	4138
D'après la Bible de Vence.....	4157
D'après J.-B. Riccioli (sur l'Hébreu).....	4184
D'après Marianus Scott et le Dr Sepp.....	4192
D'après Flavius Josèphe, historien juif.....	4698
D'après les Bénédictins.....	4963
D'après Bède le Vénérable.....	5199
D'après N. Bouillet.....	5538
D'après Isaac Vossius.....	5595
D'après J.-B. Riccioli (sur les Septante).....	5634

D'après le Père Pezron (sur les Septante).....5872

D'après MM. Chevallier et Dumax. .5949

Les systèmes chronologiques les plus suivis jusqu'à nos jours sont ceux d'Ussérius et des Bénédictins.

A peine est-il besoin de faire remarquer que la foi n'est nullement intéressée dans cette question. “ De tout temps, dit M. l'abbé Dumax, l'Eglise catholique a laissé une grande latitude au savant et à l'historien, touchant la supputation des événements qui doivent servir de base à toute chronologie. Il y a plus : l'Eglise ne fait pas d'obligation à ses enfants de suivre l'une ou l'autre des diverses chronologies admises jusqu'à ce jour, et qui résultent des diverses interprétations du texte de la Bible, consacrés par la tradition ; elle-même s'en éloigne, pour plusieurs indications de dates inscrites dans la liturgie.”

“ Encouragé par ces considérations, continue M. Dumax, nous osons donc suite à la pensée de vulgariser une chronologie nouvelle, résultat de la science contemporaine, formulée par un prêtre aussi érudit que modeste, M. l'abbé Chevallier,” du diocèse de Versailles.

M. l'abbé V. Dumax appartient lui-même au clergé de Paris, où il est désigné comme sous-directeur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires. Pour établir une chronologie des premiers âges du monde, il indique, comme sources auxquelles on peut et l'on doit puiser, en premier lieu la sainte Bible, puis les histoires des anciens peuples, avec les monuments et les inscriptions, et enfin les observations astronomiques, les découvertes géologiques, les synchronismes et les travaux des savants.

Après avoir passé en revue ces différentes sources à consulter, l'auteur signale, comme point de départ du dernier système, l'ouvrage publié en 1873 par M. Chevallier, sous ce titre : *L'Année religieuse*

dans la famille d'Abraham, ou Chronologie antique retrouvée dans les traditions et dans la Bible. M. Chevallier a eu pour but de faire concorder la chronologie biblique avec les découvertes de la science moderne, en se basant à la fois sur des faits indiscutables et sur une nouvelle interprétation de quelques chiffres du texte biblique.

C'est principalement avec les deux chronologies d'Ussérius et des Bénédictins qu'il importe de comparer les chiffres du nouveau système. Pour plus de facilité, on considère la durée entière du monde avant l'ère chrétienne comme partagée en sept époques, séparées par les événements ci-après : Création de l'homme, Déluge, Vocation d'Abraham, Exode, Fondation du Temple (4e année de Salomon), Captivité, Retour en Judée.

Voici les durées attribuées aux sept époques dans les trois systèmes que nous voulons comparer.

Evénements séparatifs	Epoques	Durées attribuées aux époques		
		par Ussérius	par Chevallier	par les Bénédictins
Création	I	1636 ans	1636 ans	1636 ans
Déluge	II	427 ans	2709 ans	1017 ans
Abraham	III	430 ans	244 ans	645 ans
Exode	IV	480 ans	326 ans	647 ans
Temple	V	405 ans	408 ans	392 ans
Captivité	VI	70 ans	70 ans	70 ans
Retour	VII	536 ans	536 ans	536 ans
Ere chrétienne				

Ce tableau montre que les trois systèmes sont absolument d'accord sur trois époques, savoir. la première et les deux dernières :

- De la Création au Déluge, 1636 ans ;
- De la Captivité au Retour, 70 ans ;
- Du Retour à l'Ère chrétienne, 536 ans.
- Pour la V^e époque, la différence est fort

minime: le système Chevallier donne 3 ans de plus qu'Ussérius, et 16 ans de plus que les Bénédictins.

A la IV^e époque M. Chevallier attribue 154 années de moins qu'Ussérius, et 321 années de moins que les Bénédictins. A la III^e, M. Chevallier donne 186 ans de moins qu'Ussérius, et 401 ans de moins que les Bénédictins.

La variation la plus forte se trouve à la II^e époque, à laquelle M. Chevallier donne 2282 ans de plus qu'Ussérius, et 1692 ans de plus que les Bénédictins.

Cette modification dans la durée attribuée à la deuxième époque (du Déluge à Abraham) s'appuie : "1" sur l'étude "des vraies mesures de temps dont se servaient les anciens peuples, Chaldéens, Egyptiens et Chinois, et sur les chiffres assignés à l'origine de ces peuples par leurs plus vieux auteurs ; "2" sur une interprétation nouvelle des chiffres du texte sacré, touchant la succession des patriarches post-diluviens, que relate Moïse au chapitre XI de la "Genèse."

Cette interprétation substitue la famille de chaque patriarche à ce patriarche lui-même pour la durée de sa vie, et permet de faire entrer, dans le comput général, le chiffre indiquant cette durée. "On ne voit rien, dit M. Dumax, qui répugne à ce que l'écrivain sacré ait mentionné l'existence de la famille sous le nom du chef de cette famille, et qu'il ait attribué à ce patriarche la durée même de sa famille. Cette manière d'exprimer les choses dans un langage métaphorique, est loin d'être en opposition avec les usages des anciens peuples, et peut revendiquer en sa faveur plus d'une formule analogue empruntée à nos saints Livres."

"Or, ainsi supputés, les chiffres de la sainte Bible donnent, pour la suite des familles issues de Sem :

- "Après le Déluge..... 2 ans
- "Pour la famille d'Arphaxad...500 "

“ Pour celle de Salé.....	338 ans
“ Pour celle d'Héber.....	433 “
“ Pour celle de Phaleg..	464 “
“ Pour celle de Réhu.....	239 “
“ Pour celle de Sarug... ..	242 “
“ Pour celle de Nachor.....	230 “
“ Pour celle de Tharé jusqu'à la vocation d'Abraham	261 “
“ Tous ces chiffres réunis pro- duisent la somme des années....	2709 “

qui est précisément la durée assignée plus haut à la deuxième époque.

Quant à l'étude des vraies mesures de temps dont se servaient les anciens, les chiffres sont empruntés à Bérose pour les Chaldéens, à Manéthon pour les Egyptiens, à Confucius pour les Chinois. Bérose donne le chiffre de 33,091 pour la durée de la première dynastie babylonienne, comprenant les 86 rois kouschites, et commençant à Nemrod-Evéchoüs; mais M. Chevallier regarde ce nombre comme représentant des *sosses*, dont la durée était de 18 jours et 21 heures, ce qui ramène à 1710 années solaires la durée en question.

En fait, les règnes de ces rois sont indiqués, dans Bérose, en *nères* de 60 *sosses*, et en *sosses*.

Se basant sur divers documents, et en particulier sur deux inscriptions trouvées à Babylone, M. Chevallier donne 2519 ans à la période qui s'étend depuis la fin de la dynastie kouschite jusqu'à l'ère chrétienne; de là résulte, pour le commencement des origines babyloniennes, la date de 4229 avant l'ère chrétienne, ce qui est bien la date de la dispersion des peuples.

La considération des *sosses* trouve encore son application dans la supputation de la chronologie égyptienne, et même dans celle de la Chine; on y tient compte en plus de l'époque où a commencé l'emploi des cycles de 60 ans, et de la valeur du *vân*, période employée antérieurement par les Chinois. M. Chevallier trouve que c'est à l'an 2797 avant l'ère chrétienne qu'il faut placer le com-

mencement des cycles de 60 ans; auparavant on avait compté trois *vâns*, valant chacun dix mille unités de durée, auxquelles M. Chevallier attribue, comme aux *sosses*, 18 jours et 21 heures, ou 18 jours 87 centièmes.

Il est vraiment remarquable de voir comment, “ dans la double supputation “ par les *vâns* et par les générations, re- “ paraissent les mêmes chiffres, qui “ s'affirment et s'imposent. Et encore “ une fois, ces mêmes chiffres, que “ donne le calcul pour la chronologie des “ Egyptiens, des Chaldéens et des Chi- “ nois, sont aussi ceux que la nouvelle “ interprétation du XI^e chapitre de la “ Genèse nous fournit pour la chronolo- “ gie biblique.”—(V. DUMAX, *Révision et reconstitution de la Chronologie biblique et profane des premiers âges du monde, d'après les découvertes de la science moderne et le savant système de M. l'abbé Chevallier*. 3^e fascicule, page 197.)

Après avoir démontré l'existence de l'année lunaire ou religieuse de sept mois dans l'antiquité, M. l'abbé Dumax établit que, pour les époques d'Abraham, de l'Exode et des Juges, l'emploi de cette année lunaire donne la solution de plusieurs contradictions qui résultent des chiffres admis jusqu'ici dans les chronologies usuelles, s'harmonise à merveille avec la simultanéité des judicatures et des servitudes, et permet de concilier entre eux tous les faits mentionnés dans la Bible.

Toutes les difficultés sont étudiées avec soin dans les fascicules que nous avons sous les yeux; il y a vraiment un vif intérêt à suivre l'auteur dans l'exposition détaillée des faits, et nous souhaitons ardemment que M. Dumax puisse mener à bonne fin la suite de cet important travail, qui a déjà reçu les encouragements et les félicitations du *Cosmos* (21 février 1887), et une appréciation plus étendue et fort élogieuse du *Moniteur de Rome* (4 décembre 1886).

Pour être sincère dans cette étude, nous devons mentionner l'opinion moins favorable que nous trouvons formulée dans la *Bibliographie Catholique*, livraison d'avril 1883, sous la signature Jos. BRUCKER, S. J. L'auteur de cet article, qui dit s'être essayé naguère à résoudre la difficulté relative aux listes patriarcales des chapitres V et XI de la Genèse, trouve que M. Dumax, auquel on ne saurait, dit-il, refuser une érudition très étendue, "ne pèse pas toujours assez la valeur des matériaux, exploite trop indifféremment tout ce qui paraît cadrer avec ses systèmes, et confond parfois des autorités très inégales, dans un pêle-mêle assez choquant."

Quelques autres points de critique sont ensuite développés, et le R. Père J. Brucker termine par ces mots : "Nous ne doutons pas, néanmoins, que beaucoup de lecteurs, qui ne peuvent se résoudre à quitter tout espoir de trouver une chronologie complète des premiers âges dans la Bible, ne prennent plaisir à ces combinaisons et à ces coïncidences plus ou moins curieuses de chiffres. A ces lecteurs, nous indiquons volontiers l'ouvrage de M. l'abbé Dumax comme un des plus dignes de leur curiosité."

A parcourir, sans autre préoccupation que le désir de s'éclairer sur des questions si complexes, à parcourir, disons-nous, le travail vraiment considérable contenu dans les quatre premiers fascicules du livre de M. Dumax, il nous semble difficile qu'un tel travail puisse passer inaperçu, et que son apparition ne soit pas le point de départ de recherches de plus en plus heureuses dans le domaine de la chronologie universelle.

A. M.

ÉTUDE DU PASSÉ EN FRANCE.

I. Les trois Ordres de la Société.

Il est un fait digne d'attention dans l'état des esprits en Canada, même parmi les Canadiens-Français : c'est une tendance à croire qu'il y a quelque chose de vrai dans une maxime souvent répétée parmi certaines classes de la société française, d'après laquelle la Révolution de 1789 serait vraiment l'ère de la délivrance et de la liberté.

Nous espérons qu'on lira avec intérêt les quelques notes ci-après dont nous empruntons les éléments à un opuscule de M. Eugène Loudun : *La France avant 1789*.

"En général, dit cet écrivain distingué, on se fait une fausse idée de l'état de la France avant la Révolution, et principalement des trois Ordres de la société ; il semble à certaines gens, ainsi que le dit de Tocqueville, que la nation française ne se composait que de victimes et de bourreaux, ou tout au moins de misérables plongés dans la servitude, jusqu'à l'an Ier de la Liberté.

"Il est des opinions qui se transmettent ainsi de génération en génération, quoique cent fois réfutées, comme certains traits historiques apocryphes ou inventés. On répétera longtemps encore le mot de Siéyès : "Qu'est-ce que le Tiers-Etat?—Rien!—Que devrait-il être?—Tout."

Or, l'étude de l'ancienne société, faite par des écrivains de toutes les opinions, les révélations des contemporains, les plaintes de la noblesse, les récits des voyageurs et les observations des étrangers, montrent au contraire combien était grande l'importance du Tiers-Etat, au point de vue de la richesse, des emplois et de l'administration, comme au point de vue de son influence dans les affaires de l'Etat.

Cette puissance de la bourgeoisie

datait de plusieurs siècles : on en trouve déjà quelques traits au quatorzième siècle, et l'on peut suivre sa marche toujours ascendante.

“ Depuis Louis le Gros jusqu'au dix-septième siècle, dit Augustin Thierry, les rois avaient aidé au progrès de la roture, en libertés, en bien-être, en lumières, en importance sociale.”

Au seizième siècle, déjà, la plupart des droits féodaux étaient tombés en désuétude, ou exercés avec une douceur qui n'avait rien d'oppressif ; les campagnes n'étaient plus soumises au servage, et pour la Normandie notamment, ce fait datait du treizième siècle ; l'abolition décrétée dans la nuit du 4 août tombait sur beaucoup de droits qui n'existaient plus, le droit de garenne par exemple ; les droits de banalité, de péages, de marchés, et autres, étaient supprimés sur le territoire royal ; les seigneurs ne pouvaient chasser que sur leurs terres.

Une part légitime de droits politiques avait été attribuée au Tiers-Etat ; les élections des Etats-Généraux se faisaient au chef-lieu de chaque canton, dans les assemblées primaires, qui comprenaient les habitants de toutes les paroisses, c'était le suffrage à deux degrés.

Non seulement les bourgeois, mais les paysans eux-mêmes concouraient, par délégation, à la rédaction des *Cahiers*.

Les Etats-Généraux représentaient réellement l'ensemble de la nation, et dans la proportion la plus juste : en 1560, sur 393 députés, le Clergé en avait 76, la Noblesse 98, et le Tiers-Etat 219, c'est-à-dire une fois et un quart autant que les deux autres Ordres réunis. Les vœux de la majorité devaient être écoutés, puisque, en beaucoup de cas, la votation avait lieu, non par ordre, mais par tête.

Etait-ce donc si mal pondéré ? et n'est-il pas permis d'affirmer qu'une telle assemblée représentait mieux les éléments véritables de la nation que nos assemblées modernes ? Quoi qu'il en

soit, il y a certainement un grand profit à mieux étudier le passé, et l'on peut en tirer de grandes et salutaires leçons pour le présent et pour l'avenir.

II. Qui payait les impôts jadis ?

Les ennemis du passé, en France, répètent à l'envi que c'était le peuple, le pauvre peuple et les bourgeois, qui subissaient toutes les charges pécuniaires de l'Etat ; ils font du peuple d'alors une race “ taillable et corvéable à merci ; ” du clergé et de la noblesse, ils n'ont qu'une chose à dire : c'étaient des castes privilégiées, vivant par l'exploitation du peuple.

Tout cela est faux, absolument faux.

Représentés en proportion double dans les Etats-Généraux, les bourgeois et les paysans n'eussent pas été assez simples pour ne pas se servir des moyens de défense qu'ils avaient entre les mains ; ils n'eussent pas accepté de supporter seuls les charges de l'Etat.

Aussi les trois Ordres étaient formellement appelés à y contribuer, et ils le faisaient dignement.

En 1426, à Meung-sur-Loire, les Etats-Généraux, “ c'est à savoir messieurs de “ l'Eglise, messieurs les nobles, et les “ gens de cités et bonnes villes, offrent “ au roi leurs corps, leurs biens, et tout “ ce qu'ils pourront financer.”

En 1418, à Chinon, les Etats-Généraux avaient offert “ une aide payable par toutes sortes de gens, hormis le clergé, qui fournissait son aide à part.”

La part d'aide fournie par le clergé était fort considérable : pendant les guerres de religion, le clergé versa au trésor, en quinze ans, la valeur de 400 millions de francs de la monnaie actuelle ; de 1690 à 1695, il versa, sous forme de dons gratuits, 65 millions de livres, ce qui répond à plus de 250 millions d'aujourd'hui.

“ Il serait facile au clergé, disait l'auteur du *Dictionnaire théologique*, de mon-

“ trer que depuis 1690 jusqu'à 1760, il a
 “ payé plus de 379 millions de livres
 “ (ce qui répond à 800 millions de francs
 “ aujourd'hui). Ses revenus, sans comp-
 “ ter les charges, sont de 60 millions; ses
 “ contributions annuelles sont à peu
 “ près le tiers de son revenu.”

La noblesse n'était pas plus ménagée :
 au commencement du règne de Henri
 IV, elle se plaint de payer toutes sortes
 d'impôts indirects de consommation, de
 douane, de gabelle, entrée et sortie des
 vins, etc.

Plus tard elle est assujettie à la “ capi-
 tation,” au vingtième; il n'y a pas d'ex-
 ception, tous payent le vingtième : clergé,
 noblesse, même les membres de la
 famille royale.

Quant à la taille, “ les fermiers la
 “ payaient, mais ils la faisaient déduire
 “ sur le prix de leur fermage; et ainsi elle
 “ retombait, en définitive, à la charge
 “ des seigneurs.”

Il est donc absolument faux que toutes
 les charges fussent sur la bourgeoisie et
 sur les paysans; il est faux que le clergé
 et la noblesse ne vécussent que de privi-
 lèges; il est faux que le peuple fût
 opprimé par les grands.

La vérité est que les trois Ordres de
 l'Etat contribuaient ensemble aux
 charges publiques; et dans les cas d'ex-
 trême détresse, c'étaient les membres du
 clergé et de la noblesse qui fournissaient
 des subsides extraordinaires.

La vérité est que la Révolution a été
 au peuple les garanties qu'il avait, et
 qu'elle a livré la société tout entière à la
 rapacité et aux cruautés d'une bande de
 tyrans, qui, fort heureusement, ont fini
 par se dévorer les uns les autres.

III. La bourgeoisie et la roture.

Ne nous laissons pas de le redire : il y
 toujours avantage à étudier la vieille
 société française, que l'école du men-
 songe s'est efforcée de défigurer pour les
 générations futures. Il importe surtout

de bien voir ce qu'était le peuple, c'est-
 à-dire la bourgeoisie et la roture; il s'a-
 git de savoir si vraiment le peuple était
 rivé à l'esclavage, et à l'exploitation des
 nobles et du clergé.

“ Tandis que la noblesse ancienne
 était employée presque exclusivement à
 la guerre, dans la diplomatie, à la Cour,
 la bourgeoisie avait peu à peu accaparé
 les emplois civils. Les officiers royaux
 de finance et de justice, dont le nombre
 et le pouvoir augmentaient rapidement,
 sortaient tous, sauf de rares exceptions,
 de la roture.

Les étrangers en sont frappés : “ Les
 “ gens du Tiers-Etat, écrit un ambassa-
 “ deur vénitien en 1560, administrent la
 “ justice, ont à la Cour des emplois qui
 “ rapportent beaucoup en dignité, hon-
 “ neur et argent; ils sont secrétaires
 “ d'Etat, présidents ou conseillers à vie,
 “ maître des requêtes, receveurs géné-
 “ raux.”

Un vieil auteur écrivait en 1598 : “ La
 “ constitution de la France est si excel-
 “ lente, qu'elle n'a jamais exclu les ci-
 “ toyens nés dans le plus bas étage, des
 “ dignités les plus relevées de la robe,
 “ de l'Eglise et de l'épée.”

“ Sous Henri IV, les bourgeois rem-
 plissent les cours, les conseils, les ministères;
 ce sont des bourgeois qui compo-
 sent en majorité le conseil d'Etat.

“ En 1614, le marquis de Beauffremont,
 président de la Noblesse, disait aux dé-
 putés du Tiers-Etat : “ Pourquoi seriez-
 “ vous jaloux des deux Ordres, qui ne
 “ subsistent que par vous, tandis que les
 “ portes vous sont ouvertes aux honneurs
 “ et aux dignités? Personne, parmi nous
 “ qui, par ses talents, ne puisse s'élever
 “ à l'épiscopat, aux premières magistrat-
 “ ures, et au commandement des ar-
 “ mées!”

Voilà des attestations nettes et catégo-
 riques, venant des hommes de l'époque,
 et convainquant de mensonge ou d'er-
 reur les accusations de certaines écoles

actuelles contre les institutions du passé. Oui, les hauts emplois étaient accessibles à tous, et les exemples personnels ne manqueraient pas, dans l'Histoire, pour montrer qu'il en était véritablement ainsi.

IV. *Le peuple aux emplois publics.*

L'étude que nous poursuivons sur le passé en France, importe d'autant plus que la vérité a été odieusement cachée et défigurée par une école intéressée. Cette étude est d'ailleurs tout à fait dans l'esprit et dans les vues que manifeste le pape Léon XIII, en sa lettre du 18 août 1883, sur les études historiques.

Il est bien constaté que, sous l'ancien régime, les bourgeois et les roturiers pouvaient, par leurs talents, s'élever à l'épiscopat, aux premières magistratures, au commandement des armées.

De là, outre d'importants privilèges, cette conséquence sur laquelle on ne saurait trop insister : comme il fallait, même pour les charges vénales, avoir des grades et passer des examens, "les pères," disait en 1560 l'ambassadeur vénitien, "les pères forment leurs enfants à l'étude, même dans les dernières classes, pour qu'ils soient capables d'occuper ces dignités ; de là, grand nombre d'universités en France ; on compte quinze mille, d'autres disent trente mille étudiants à Paris."

Il y avait en France, à cette époque, 18 universités et 72 collèges. Il n'était pas nécessaire qu'on décrêtât l'enseignement obligatoire : l'intérêt de chacun poussait à s'instruire.

La bourgeoisie, à l'aide des libertés que lui avait procurées la royauté, était devenue puissante et riche : pour perpétuer son pouvoir, elle développait son intelligence ; l'influence qu'elle exerçait était fondée sur les motifs les plus légitimes.

Cela est si vrai que les gentilhommes en murmurent : "La noblesse, écrit Montluc, s'est fait grand tort et dom-

mage de dédaigner les charges des villes ; car les gens de ville s'emparent de l'autorité, et quand nous arrivons, il faut les bonneter et leur faire la cour !"

La prépondérance du Tiers-Etat est même tellement marquée, que les hommes d'Etat commencent à s'en émouvoir ; plusieurs s'en effrayent, car ils prévoient l'amoindrissement de la noblesse : "Venez donc, s'écrie Sully s'adressant aux Nobles, en 1607, venez donc au conseil du Roi, au moins trois ou quatre fois ; venez-y, afin de tenir tête aux bourgeois, qui dirigent tout !"

De son côté, Colbert, quand il commence à créer une marine, ne trouve que des officiers roturiers ; et, s'adressant à la Noblesse : "Entrez, dit-il, entrez dans la marine, venez commander nos vaisseaux."

D'autres hommes d'Etat se félicitent de l'accroissement du Tiers-Etat et l'encouragent ; tel fut notamment Richelieu. La Noblesse venait de prouver trop récemment sa turbulence et son esprit de faction ; à peine maître, Richelieu réunit à Pontoise une assemblée de 45 membres, dont 29 du Tiers-Etat ; pour que l'on puisse travailler utilement et avec calme, les séances ne sont pas publiques. Richelieu prend l'initiative de plusieurs réformes, toutes importantes, mais particulièrement favorables au Tiers-Etat : création de grandes compagnies de commerce, canalisation des rivières, démolition des forteresses intérieures, et cette ordonnance de 1629, qui rend les grades de l'armée, même les plus élevés, accessibles à tout soldat, s'il s'en rend digne.

Dites, maintenant : est-il vrai que le peuple fût alors dans cet état d'esclavage et d'abrutissement où le peignent trop souvent des historiens trompeurs ?

V. *Témoignages remarquables.*

On pourrait croire qu'en nous efforçant de louer l'état social en France avant la

Révolution, nous faisons simplement œuvre de combat, ou du moins acte de défense contre des attaques obstinées. Mais nous voulons moins affirmer ou nier nous-même que produire des témoignages irrécusables.

Revenons donc sur cette grande question de l'accession possible des citoyens les plus humbles aux emplois les plus élevés.

Colbert, le grand Colbert, est lui-même une preuve de ce fait : il était fils d'un fabricant de drap de la ville de Reims ; il vivait au grand siècle, et c'est en 1648 qu'on le vit entrer dans les bureaux de l'Etat.

Quelles sont ses vues sur la question sociale qui nous occupe ? Ecoutez comment il formule laconiquement ses conseils politiques : " Voici la règle, dit-il : " deux classes d'hommes : ceux qui tendent à se soustraire au travail, les " décourager, leur rendre difficile l'admission aux emplois ; et ceux qui par " le travail, tendent au bien public, les " faciliter, en leur donnant honneur et " argent."

Déjà Richelieu avait fait le même appel à la Noblesse, en lui permettant de faire le commerce " sans déroger : " c'était l'inviter à partager la puissance de la Bourgeoisie, en l'invitant.

Louis XIV suit la même politique ; il a beau changer de ministres, le système ne change pas : " Pour lui, dit " Augustin Thierry, le mérite avait des " droits supérieurs à ceux de la naissance, et il ouvrit de larges routes à " l'ascension des hommes nouveaux."

L'armée semble une place fermée, et toute réservée à la noblesse ; Louis XIV y rétablit l'ordre du tableau, le droit de l'ancienneté. Sur quoi le duc de Saint-Simon s'indigne et s'exclame, parce que, avec un tel système, " il n'y a aucune préférence de la noblesse pour les grades."

Louvois écrit aux généraux de ne pas

présenter, pour les compagnies vacantes, les seuls officiers-gentilshommes : " Sa " Majesté, dit-il, veut qu'on mette aussi " sur les rangs ceux qui ne le sont " pas, afin qu'elle puisse récompenser le " zèle, le mérite et le talent."

Au commencement du XVII^e siècle, en 1614 et en 1617, la noblesse se plaignait d'être exclue de la Justice, des Finances, du Conseil ; elle réclamait au moins pour elle le tiers des offices des tribunaux inférieurs.

C'est bien autre chose à la fin du règne de Louis XIV : " Dans les Parlements, " dit un contemporain, on ne trouve " presque que des roturiers, élevés avec " leur argent ; dans l'Eglise, les plus " illustres crosses sont entre leurs " mains ; dans la cour, il n'est que des " potirons de terre, des fils de charpentiers, chandeliers, rôtisseurs, qui " remplissent les premières places ! " Ici Saint-Simon s'emporte : " Règne de " vile bourgeoisie ! s'écrie-t-il. Le tiers- " état a tout envahi, il tient tous les emplois ! "

Ainsi, bien loin que le peuple fût exclu des hauts emplois, c'est lui qui en occupait la plus grande partie, et cela même sous Louis XIV ! Trêve donc de vaines et mensongères déclamations ; le régime moderne a beau nous dire qu'il a ouvert au peuple l'accès au pouvoir, qu'il nous montre donc seulement un Colbert !

VI. Le paysan dans l'ancienne France.

" Au dix-septième siècle, dit M. Eugène Loudun, la Bourgeoisie, par la ruine de la Noblesse, possédait la véritable fortune du Royaume ; et, par la possession des charges de la magistrature et des offices, elle avait une supériorité incontestable."

Cette situation allait toujours s'empirant pour la Noblesse et s'améliorant pour le Tiers-Etat. Sa prospérité est attestée par l'état florissant du commerce, par l'augmentation croissante des droits de consommation, par la richesse générale.

Au dix-huitième siècle, le paysan ne souffrait plus des droits féodaux ; la corvée était presque abolie.

Les rentes que, de temps immémorial, il devait au seigneur, il s'en acquittait en argent ; mais l'argent se dépréciant sans cesse, et les contrats restant les mêmes, ces rentes étaient tombées à un chiffre dérisoire, étant ravalées, selon le calcul de l'historien Leymarie, au 96e de leur valeur.

Doué de cet esprit d'économie propre à la race française, et qui a tant frappé les Allemands dans la guerre de 1870, le paysan n'était pas astreint, comme le noble et le bourgeois, à des dépenses de luxe ; simple dans la vie, dur pour lui-même, " le paysan dit M. Duruy, était promptement devenu riche."

Pendant que les nobles s'étaient obérés à la ville ou à la Cour, le paysan avait amassé de l'argent, et avait acquis une partie des domaines des seigneurs ; il est donc très vrai, comme le dit un admirateur ardent de 1789, que la petite propriété ne date pas de la Révolution.

L'Anglais Arthur Young visita la France de 1783 à 1788, en étudiant spécialement la situation de l'agriculture ; il estime que les paysans possédaient alors la moitié des terres. Quelques économistes s'inquiétaient déjà du morcellement de la propriété.

L'abandon des campagnes, dont la France souffre aujourd'hui, était alors un mal inconnu : la population des villes ne formait que le quart de la population totale, tandis que, d'après Young, elle était de la moitié en Angleterre et dans les pays les plus prospères.

Il importe donc de le constater, le paysan était alors dans une situation vraiment prospère ; il acquérait des biens, il élevait une nombreuse famille, et il établissait avantageusement ses enfants.

Tels sont quelques-uns des traits sous lesquels l'histoire impartiale nous dépeint l'état de la société française avant

1789. Si la France recouvrait tout à coups ses 18 universités, ses 72 collèges, et la multitude d'écoles libres qu'elle possédait alors, qui donc oserait prétendre que ce serait une déchéance ?

Encore une fois, ne nous lassons pas d'étudier les faits : nous y trouverons des lumières et des encouragements de toutes sortes.

A. M.

LECTURE POUR TOUS.

LA LANGUE FRANÇAISE.

Nous lisons dans le journal *le Manitoba*, du 14 juin courant :

Nous n'en finirons donc jamais d'avoir à répondre à ceux qui veulent absolument nous priver de l'usage de notre langue ! Et, chose assez singulière, ce sont toujours les grits qui nous font la guerre à ce propos.

Le Gladstone Age, dans sa feuille du 8 juin 1888, demande au gouvernement Greenway, dont il est l'un des organes, de faire des efforts auprès des autorités fédérales, afin de faire disparaître de la constitution qui nous régit, les dispositions nous garantissant le libre usage de la langue française. Ce journal se permet de nous conseiller de consentir de bonne grâce à la suppression de notre langue ; " car, ajoute-t-il, vous courez le risque qu'il vienne un temps où ce privilège vous soit enlevé de force."

Après avoir cité de prétendus inconvénients résultant de l'usage facultatif d'une langue autre que la langue anglaise, ce journal, dont l'ignorance nous semble égale à son fanatisme, s'écrie : " Nous sommes ici une nation parlant la langue anglaise, soumise aux lois canadiennes et britanniques. Notre devoir est de nous assimiler les étrangers, et non pas de nous assimiler nous-mêmes à eux."

Et c'est nous, Canadiens-Français, nous Métis d'origine canadienne-française, nous tous enfin qui parlons la belle langue française, qui sommes traités d'*étrangers* au Manitoba, en Canada! Nous qui avons découvert ce vaste pays, qui en avons été les pionniers! nous dont les ancêtres vinrent de la vieille Europe, il y a plus de trois siècles, alors que vos pères, Messieurs du *Gladstone Age*, ne connaissaient même pas le Canada! Encore une fois, nous sommes traités d'*étrangers* dans ce pays que nous avons conquis et civilisé, dans ce pays que vous êtes ensuite venus habiter, et duquel quelques-uns d'entre vous voudraient nous chasser!

Si vous voulez vous donner la peine d'étudier l'histoire du Canada, Messieurs, vous apprendrez que, lorsque notre pays fut cédé à l'Angleterre, il y eut des conditions qui, Dieu merci! ont été respectées jusqu'ici par notre nouvelle mère patrie, pendant que, de notre côté, nous n'avons pas manqué à la loyauté qu'on était en lieu d'attendre de nous. Est-il besoin de rappeler ces faits? Il est admis que sans nous, Canadiens-Français, le Canada ferait aujourd'hui partie de la république américaine.

Ainsi, sachez que nous tenons aux droits et privilèges qui nous sont garantis par la Constitution, et que le Gouvernement Impérial a toujours respectés.

Nous regrettons d'avoir à dire cependant que la nouvelle administration provinciale ne nous rend pas justice. Durant la dernière session, presque tous les projets de loi ont été publiés en anglais seulement, et depuis, on a fait préparer de nouvelles listes électorales en ne fournissant que des formules anglaises aux énumérateurs. Dire que nous sommes étonnés de ce qui arrive aujourd'hui, ce serait une fausseté, car nous nous y attendions!

PENSÉES DIVERSES.

L'homme ne vit pas seulement de pain ou d'autres aliments solides ou liquides, mais encore et même surtout d'air. Si cet élément vital est impur ou vicié, la santé ne tarde pas à s'altérer plus ou moins, selon le degré d'altération de l'air.

* *

La robuste santé et les vives couleurs des gens de la campagne, malgré une nourriture peu recherchée, doivent être attribuées surtout à l'air pur et fortement oxygéné qu'ils respirent.

* *

Un air humide est toujours plus ou malfaisant, surtout s'il est en même temps froid et stagnant.

* *

Une température trop élevée devient énervante, parce qu'elle détermine une transpiration trop abondante; elle affaiblit l'activité de l'estomac et des intestins, et relâche la vigueur générale.

* *

Un froid subit supprime les émanations qui doivent toujours se produire par la peau, et refoule le sang à l'intérieur; d'où peuvent résulter les frissons, coryzas, rhumes, catarrhes, pleurésies, fluxions de poitrine, congestions, etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix d'abonnement est **D'UN DOLLAR** ou de **DEUX DOLLARS** par an payables d'avance. Ceux qui paieront cette dernière somme recevront en prime un magnifique volume, relié en toile, des "Œuvres complètes de l'abbé H. R. Casgrain."

Nous espérons que, vu les sacrifices considérables que nous avons dû faire pour l'impression et la publication du présent journal, tous les instituteurs et institutrices se feront un devoir de nous expédier le plus tôt possible le prix de leur abonnement.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Éditeurs-Propriétaires,

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.